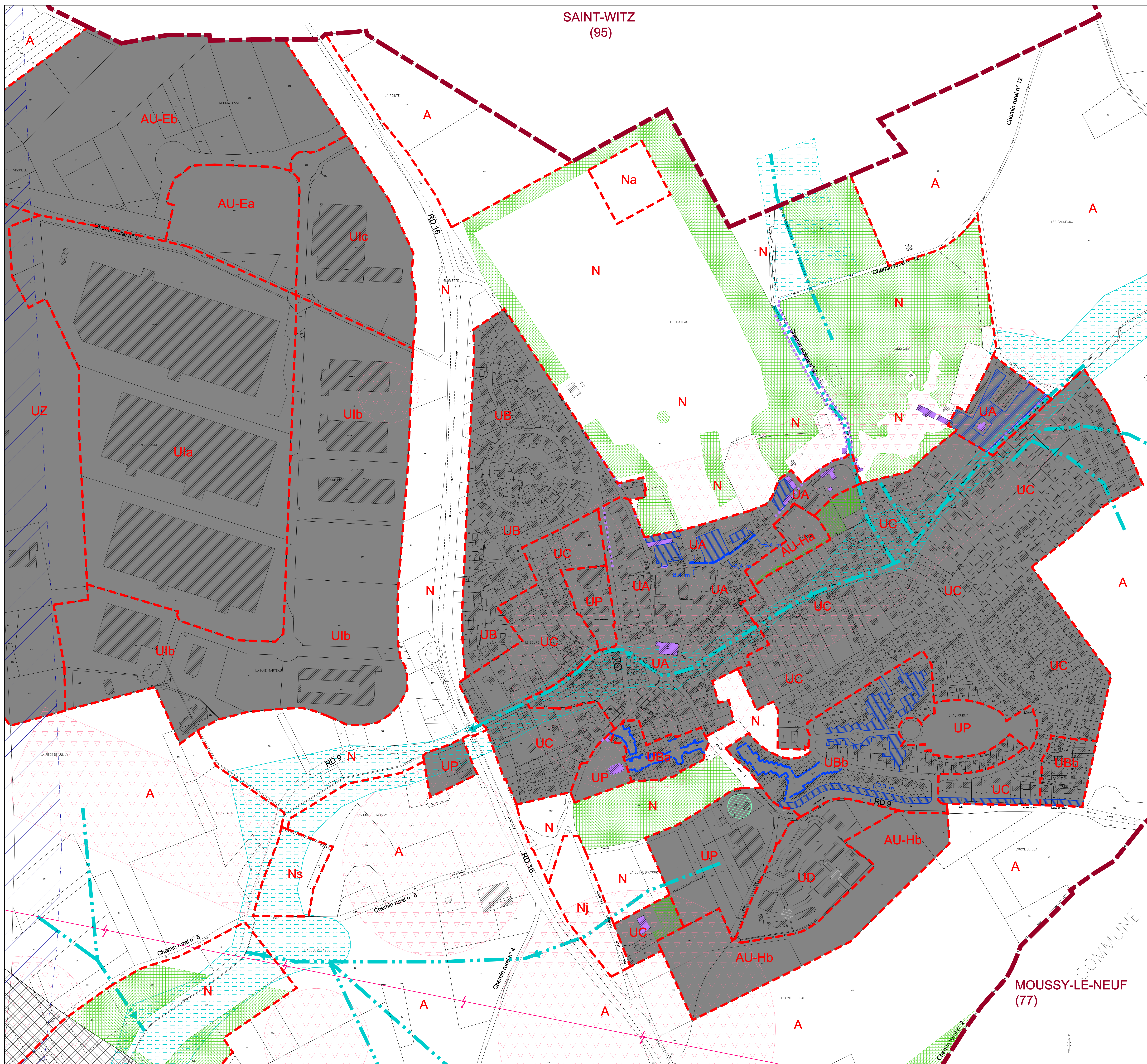




LEGENDE

- Limite de commune
- Limite de zone ou de secteur
- Périmètre du Droit de Préemption Urbain
- Espace boisé classé existant ou à créer
- Emplacement réservé (voir plan de détail n°5d)
- Limite d'implantation des constructions
- Polygone inconstructible
- Zone non-aedificandi de part et d'autre de l'autoroute A1 (marge de recul de 100 m par rapport à l'axe)
- Axe de ruissellements temporaires en cas d'orage
- Espace constitué de terrains alluvionnaires compressibles, avec nappe phréatique sub-affleurante
- a - Eléments bâti linéaire protégés (mur, portails...)
b - Bâtiment protégé
- Présence possible de vestiges archéologiques
- Ligne électrique de transport HT
- Captage d'eau potable
- Risque faible de retrait-gonflement des sols argileux

UA Zone d'urbanisation ancienne du centre-bourg
UB Zone récente de densité moyenne, à dominante d'habitat, comprenant les secteurs UBa et UBb
UC Zone d'habitat individuel de densité réduite
UD Zone d'habitat mixte
UE Zone d'accueil d'activités
UI Zone économique à vocation industrielle et de logistique comprenant les secteurs UIa, UIb et UIc
UP Zone d'équipements publics ou d'intérêt collectif
UZ Zone liée à l'aire d'autoroute de l'A1
AU-E Zone à urbaniser à vocation économique comprenant les secteurs AU-Ea et AU-Eb ; des principes sont présentés dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (voir document n°4)
AU-H Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat comprenant les secteurs AU-Ha et AU-Hb ; des principes sont présentés dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (voir document n°4)
A Zone agricole
N Zone naturelle et forestière
Na Secteur naturel destiné au développement d'une activité agricole existante
Nj Secteur naturel destiné à l'aménagement de jardins potagers
Ns Secteur naturel d'équipements sportifs et de loisirs

Liste des emplacements réservés
(au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme)

N°	DESTINATION	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Aménagement de carrefour	Commune	208 m²
2	Liaison ferroviaire « Roissy-Picardie »	SNCF Réseau	447 825 m²

URBA-SERVICES
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25
contact@urbaservice.fr

Commune de

VEMARS

PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION

Vu pour être annexé à la délibération en date du :
09 OCT. 2017

EXECUTOIRE A/C DU : 01 NOV. 2017

DROIT DE PREEMPTION URBAIN
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Ville"

Echelle : 1/2000e

10b